Quelle démarche environnementale pour les viticulteurs ?



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE RHÔNE

Pôle ou/et Domaine

Florence HERTAUT
CA69

Vitisphere LA VIGNE

Certifications environnementales

Les vins « durables » ont de plus en plus le vent en poupe

Mercredi 03 avril 2019 par Juliette Cassagnes



Pour Pascal Duconget, président de l'association VDD, le label doit être plus demandé et connu des consommateurs, grâce à une meilleure communication - crédit photo : J Cassagnes

Les caves qui s'engagent dans la démarche "Vignerons en Développement durable" sont de plus en plus nombreuses et le marché devenu demandeur de ce type de labels. Mais l'enjeu de leur bonne communication demeure.

A l'occasion de la tenue du colloque annuel de l'association Vignerons en développement durable (VDD), qui se tenait ces 28 et 29 mars dans le Gard et le Vaucluse, un bilan chiffré a été présenté : le nombre de caves adhérentes continue de grossir, avec 6 nouvelles entreprises qui l'ont rejoint en 2018, pour atteindre 29 entreprises. Elles représentent 6100 exploitations, une surface de 39000 ha de vignes (5% du vignoble français), 90 appellations, et sont implantées dans quasiment tous les vignobles.

Le consommateur est totalement perdu dans une forêt de labels

Pour poursuivre un bon développement, un gros travail devra aussi être conduit pour améliorer la communication sur cette thématique, tant au niveau des acheteurs que des consommateurs. « *La difficulté pour nous est que le consommateur est complètement perdu face aux différents labels, en dehors du logo AB qu'il connaît bien* », constate Patrick Hourdeau. *Il faut absolument informer, communiquer, faire de la pédagogie, le plus possible* », conseille celui-ci. « *Ils sont sensibles aux labels explicites; ils ont besoin d'informations claires et cohérentes* », confirme la responsable marketing de Verallia. Pour rendre plus visibles ces vins "durables" et faire connaître son engagement dans cette démarche, l'enseigne Match va d'ailleurs lancer, dans quelques jours, une nouvelle collerette blanche et verte pour habiller les vins labellisés Terra vitis, Agriconfiance, Bee friendly, VDD et HVE.

Vers une plus grande lisibilité

La Haute Valeur Environnementale, portée par le Ministère, les Vignerons Indépendants Français, et suivie par certaines GMS

REUSSIR Vigne
Nourrir votre performance
(/vigne/)



(https://www14.smartadserver.com/click?imgid=23608922&insid=8494903&pgid=912013&ckid=6142413543680697102&uii=3147909200398826698acd=1554810750373&pubid=14&tmstp=1072463544&tgt=%24dt haute-valeur-environnementale-en-quete-de-notoriete&go=http%3a%2f%2fbit.ly%2fecimeuse-reussir)
Publicité

(/#email)
(/#print)
(/#facebook)
(/#twitter)

La haute valeur environnementale en quête de notoriété

Catherine Gerbod 2 avril 2019

Économie & société (/vigne/vigne/economie-societe)

Les planètes semblent alignées pour un développement de la certification HVE, mais elle doit séduire les consommateurs à l'heure où les allégations et logos « verts » n'en finissent pas de se multiplier et où le bio polarise l'attention.



Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture, a lancé officiellement le Guide de sensibilisation à la certification haute valeur environnementale le 28 février dernier au salon de l'Agriculture, sur le stand de son ministère, entouré par les principaux représentants de la filière vins. Le guide est téléchargeable sur le site national de l'IFV.
© R. Cailleau/IFV

Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture, a l environnementale le 28 février dernier au sak représentants de la filière vins. Le guide est t
© R. Cailleau/IFV

Le nombre de certifications en haute valeur environnementale (HVE) a dépassé la barre des 1 500 certifiés au début de l'année 2019. Il a presque doublé en un an. Plus de 90 % des certifiés sont des exploitations viticoles. Le troisième niveau du dispositif de certification environnementale des exploitations né à l'issue du Grenelle de l'environnement entrapercoit un possible décollage. À la clé, l'opportunité de s'imposer à côté du bio comme l'autre voie alternative à l'agriculture conventionnelle. « *Nous sommes à un moment charnière* », estime Laurent Brault, en charge du développement de la HVE chez les Vignerons indépendants et au sein de HVE Développement (l'association nationale pour le développement de la certification HVE).

Rayon Boissons
LE MAGAZINE DES BOISSONS EN GRANDE DISTRIBUTION

> Nous contacter
> Consulter un numéro
> Publicité

Distribution et magasins | Boissons sans alcool et Eaux | Bières & Cidres | Spiritueux et Champagnes | Vins | Nouveaux Produits | Ch

Rayon-Boissons / A LA UNE / Leclerc joue à fond la carte de la HVE



Vins

Imprimer

Leclerc joue à fond la carte de la HVE [C.S.]

4 Avril 2019

Leclerc s'apprête à développer significativement la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) au sein de sa gamme de vins à Marque Repère. Un bordeaux rouge a d'ores et déjà vu le jour.



A lire sur le même sujet

- Leclerc teste Smartbottle, nouvelle application de réalité augmentée pour le vin - 01/04/19
- Distribution : Leclerc ouvre un second Relais dans la capitale - 21/03/19
- Parts de marché des enseignes : Leclerc au top en février - 12/03/19
- Vivez en images l'expérience clients du Leclerc Relecq-Kerhuon (29) - 08/03/19
- Vins : La Gironde à la pointe de la certification HVE - 07/03/19

Depuis octobre dernier, le bordeaux rouge à **Marque Repère** de **Leclerc** porte le sceau de la certification **Haute Valeur Environnementale** (HVE), développée par le ministère de l'Agriculture. « *C'est une référence qui existe depuis plusieurs années au sein de notre gamme,* explique l'enseigne. *Elle a obtenu la certification* ***HVE de niveau 3*** *sur le millésime* ***2017*** *que nous proposons actuellement en magasin.* » Les deux formats, **75 cl et 37,5 cl** sous lesquels ce bordeaux est commercialisé, arborent le logo HVE.

Et il ne s'agit là que des prémices de la démarche dans les rayons de l'enseigne. Leclerc nourrit en effet de **fortes ambitions** sur le sujet. Le groupe prévoit ainsi le lancement de **nouvelles références en septembre prochain**. « *Elles représenteront* ***25 %*** *de nos volumes de vins bordelais* », précise-t-on au sein de l'enseigne.

Le distributeur dévoile par ailleurs ses motivations : « *Nous avons décidé de pousser la certification HVE car nous sommes convaincus par sa dimension environnementale. Elle s'inscrit, en effet, dans notre volonté d'orienter nos sourcing vers ce référentiel de bonnes pratiques.* » Pour preuve, Leclerc souhaite proposer **50 % de ses volumes** de vins français à Marque Repère en HVE de niveau 3 d'ici **2022.**

Terra Vitis, soutenue par divers acteurs, et reconnue à l'export

Vitisphere
Edité avec LA VIGNE

+10 €/hl

Castel prépare une marque d'IGP Pays Oc labellisée Terra Vitis

Jeudi 21 juin 2018 par Michèle Trévoux

Lire plus tard Commenter Imprimer Envoyer



Ces châteaux de Castel bénéficient déjà du label Terra Vitis. Le négociant veut aussi lancer une de ses marques d'IGP Pays d'Oc sous ce label - crédit photo : Castel

Le groupe girondin souhaite commercialiser sous le label Terra Vitis une de ses marques d'IGP OC. Douze coopératives languedociennes et un domaine particulier se sont engagés à lui fournir des volumes en 2018.

Le projet a été dévoilé lors des Quartiers d'été organisés le jeudi 14 juin par l'Institut Coopératif de la Vigne et du Vin (ICV) de l'Hérault. Thomas Lancray, l'œnologue des Marques de Castel, a annoncé que l'entreprise allait développer son offre sous label Terra Vitis. Castel commercialise déjà des vins Terra Vitis. *« Plus de 70% de nos vignobles, soit 1 000 ha de vigne, sont certifiés. L'idée est de lancer une de nos marques d'IGP Pays d'Oc sous ce label »* a-t-il expliqué sans dévoiler laquelle ni préciser les volumes concernés.

L'an dernier, Castel avait approché dix-sept caves en Languedoc, mais seulement quatre avaient répondu à sa demande et proposé des volumes pour six cépages différents. Pas assez pour lancer une gamme. Thomas Lancray a élargi sa prospection cette année. Désormais 12 caves coopératives et un domaine se sont engagés à produire des volumes sous ce label. 85 coopérateurs ont accepté de respecter le cahier des charges Terra Vitis. La production sera suffisante pour lancer une marque avec ce millésime 2018. Le groupe propose jusqu'à 10 €/hl de plus pour les vins certifiés Terra Vitis, et aura des exigences qualitatives supérieures à celles qu'il fixe pour un IGP Pays d'Oc conventionnel.

A LIRE AUSSI

EN AUDIT
Les 19 châteaux et domaines Castel certifiés Terra Vitis en 2018

TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Terra Vitis interdit le désherbage chimique total et compte interdire les CMR

"C'est qui le patron", la marque des consommateurs s'essaie au beaujolais

Mercredi 19 septembre 2018 par Alexandre Abellan

Lire plus tard Commenter Imprimer Envoyer



Cette étiquette affiche la mention valorisante Pierres Dorées, en attendant son inscription officielle au cahier des charges de l'appellation Beaujolais (en cours d'instruction par l'INAO). LaMarqueDesConsommateurs - crédit photo : LaMarqueDuConsommateur

Rebattant les cartes de la grande distribution, ce concept propose d'impliquer les consommateurs dans la construction d'une cuvée qui rémunère décemment les producteurs suivant son cahier des charges.

Mi-janvier 2019 débarquera en linéaire le premier vin sous l'étiquette "c'est qui le patron?!" : un beaujolais 2018 répondant au cahier des charges adopté en ligne par 2 800 consommateurs le printemps dernier. Ayant révolutionné les linéaires des briques de lait en 2016*, la marque permet aux clients de fixer sur internet le prix qu'ils sont prêts à payer pour des critères de développement durable transparents, qu'il s'agisse de pratiques respectueuses de l'environnement, de la qualité du produit ou de la rémunération du producteur.

Avec un prix de vente conseillé de 7,22 euros, cette bouteille de Beaujolais clame que "ce vin a été créé avec nous les consommateurs en soutien aux viticulteurs français", l'apporteur de raisin étant payé 250 euros l'hectolitre. Quand les cours moyens étaient de 166 €/hl pour le Beaujolais rouge et de 182 €/hl pour les Villages sur la campagne 2017-2018, cela représente une plus-value de 40 à 50 %. *« Comme une grande*

A LIRE AUSSI

VINS DU BEAUJOLAIS
La relance passera par Bienvenue en Beaujonomie et Vinexpo Explorer

FOIRE AUX VINS
Carrefour se positionne sur la

"Cahier des charges"

Concrètement, les consommateurs ont demandé à leur vin du Beaujolais d'être produit en viticulture raisonnée (ce qui se traduit par une certification Terra Vitis), en vendanges manuelles (suivant la *« tradition »*), sans ajout de levures (la fermentation spontanée interdisant au passage la thermovinifaction) et sans chaptalisation (ce qui est relativement facile sur un millésime comme 2018).

« Le cahier des charges correspond pratiquement à ce que l'on fait, à quelque chose près » explique Pierre-Marie Chermette, le propriétaire du domaine éponyme (50 ha). *« On s'est spécialisé dans le Beaujolais non-chaptalisé, mais on n'était pas sous Terra Vitis jusqu'à présent. On s'est mis à la certification, entraînant avec nous trois viticulteurs de Saint-Véran »* ajoute-t-il. Si les achats de raisin

La RSE qui commence à faire parler d'elle en viticulture





Nos valeurs & engagements

« En juin 2015, notre Maison a été reconnue **"Entreprise responsable"** pour sa démarche volontaire en Responsabilité Sociétale (RSE) en obtenant le **"niveau 3-Confirmé"** de l'évaluation AFAQ 26000 qui en compte 4.
Cette reconnaissance en matière de contribution environnementale, sociale et économique est le fruit d'une adaptation constante et de la mobilisation de tous nos collaborateurs autour d'un projet d'entreprise initié en 2011. C'est une performance d'autant plus remarquable que Gabriel Meffre est **l'une des seules Maisons de vins du Sud de la France à avoir été évaluée à ce jour**. »

Eric Brousse - PDG

www.mon-viti.com

Rechercher

À la Une | Edition abonnés | Vidéos | Abonnez-vous !

Accueil > Viticulture > AB, Terra Vitis et HVE : quelles différences en...

Viticulture

CERTIFICATION

IMPRIMER

AB, Terra Vitis et HVE : quelles différences en viticulture?

Publié le 06/03/2019 - 09:07 • par Marie-Dominique Guihard



Cet article de Viti Leaders de février 2019 vous est proposé gratuitement et dans son intégralité. Bonne lecture ! Pour vous abonner, RV sur notre **e-kiosque**.

Le choix de souscrire à des démarches de certifications environnementales ne manque pas en vitiviniculture. Le point avec la chambre d'agriculture des Pays de la Loire.

Au Sival 2019, la chambre d'agriculture des Pays de la Loire a comparé trois démarches : le label agriculture biologique (AB), les certifications Terra Vitis et Haute Valeur environnementale (HVE). Chacune a sa spécificité. Le label AB porte sur les produits. Terra Vitis est une certification de l'exploitation et des vins qu'elle produit. En HVE, cette certification d'État englobe toute l'exploitation sans tenir compte spécifiquement des produits. Elle nécessite de valider quatre modules (biodiversité, phytosanitaires, fertilisation et irrigation). Pour chacun, le nombre de

Quelles différences ?

Quel accompagnement des viticulteurs pour cette transition écologique?

Les démarches accompagnées par la Chambre d'Agriculture

- L'agriculture biologique
- La Certification environnementale (niveau 3 = Haute Valeur Environnementale)
- La démarche Terra Vitis, Eh Cherry…

La certification environnementale (HVE)

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE RHÔNE

Pôle ou/et Domaine



Structure du dispositif

- Une certification protée par le ministère,
- progressive en trois niveaux:

1er Niveau : **prérequis** pour la certification

2 aspects :

- Respect de la conditionnalité des aides PAC et de quelques réglementations environnementales.
- Réalisation d'un auto diagnostic de l'exploitation (seul ou accompagné d'un technicien).

HVE : Le dispositif

- **Niveau 2 :**

 Il est décrit comme celui de l'articulation des démarches existante (CBPE, AR ou certification de produits : ex Terra Vitis…).

 - Obligation de moyens

 - Une certification collective ou individuelle

HVE : Niveau 2

16 exigences

- 4 ITEMS

 - Biodiversité
 - Stratégie Phytosanitaire
 - Optimiser le gestion de la fertilisation
 - Gestion des ressources en eau

HVE : Le dispositif

- **Niveau 3 :**

Il est composé d'indicateurs permettant de mesurer les performances environnementales des exploitations.

- Obligation de résultats

- Certification surtout individuelle, parfois certification d'un groupe d'agriculteurs portée par une structure collective (caves coopératives, distributeurs, Chambre Agriculture…)

Mais pas d'équivalence à ce jour au niveau 3

HVE : Niveau 3

Objectifs initiaux :

- Nombre limité d'indicateurs quantitatifs couvrant les 4 items
- Traduit un niveau d'exigence élevé
- S'applique à l'ensemble des filières et des territoires

2 options possibles laissées au choix de l'exploitant et reflétant un niveau d'exigences équivalentes

- Option A : **Approche thématique** avec des indicateurs composites
- Option B : **Approche globale** avec 2 indicateurs synthétiques

HVE : Niveau 3

2 options alternatives au choix de l'agriculteur

Option B – Approche globale

- % SAU en infrastructures agro-écologiques (seuil de 10%) ou % de la SAU en PP de plus de cinq ans (seuil de 50%)

- Intrants / chiffres d'affaire*** (hors primes), avec un seuil de 30%

HVE : Niveau 3

Option A - Approche thématique composite

4 indicateurs multicritères (résultats et moyens) :

- Biodiversité et diversité d'assolement, Stratégie phytosanitaire, Fertilisation azotée, gestion de la ressource en eau, **avec une note sur chaque critère.**

- Une note globale ≥ 10 pour chacun des 4 indicateurs.

Décret n°2011-694

- Délivrance et contrôle de la certification environnementale

Niveau 1

- Bilan et évaluation de l'exploitation conditionnalité + BCAE.
- Bilan vérifié par entretien et/ou visite d'exploitation avec un organisme habilité dans le cadre du SCA (Système de Conseil Agricole).
- L'exploitant choisit un OC et envoie une demande avec le bilan.

Niveau 2 et 3

- Certification délivrée pour 3 ans par OC agréé.
- La certification de niveau 2 peut être individuelle ou collective.
- Evaluation initiale + audits de suivi (selon plan de contrôle défini par arrêté).
- Suspension ou retrait possible par l'OC.
- Seul le niveau 3 permet d'obtenir la mention : « **Exploitation de haute valeur environnementale** »
- Niveau 2 : mention « certification environnementale de l'exploitation »

HVE : Niveau 2

- **Audit initial**

La certification est obtenue si :

- aucun écart n'est constaté,

- ou que les écarts constatés ont fait l'objet d'une preuve de correction validée par l'organisme accrédité.

- **Audit de surveillance ou de renouvellement**

La procédure de suspension de la certification est engagée en cas d'observation de 3 écarts majeurs.

Une visite complémentaire est nécessaire pour lever la suspension.

Après 6 mois de suspension, l'organisme accrédité engage la procédure de retrait de la certification.

HVE : Niveau 3

- La certification est délivrée par un OC, elle peut être gérée individuellement ou dans un cadre collectif.
- Le niveau 3 est basé sur le respect de seuils d'indicateurs de performance environnementale calculée à l'échelle de l'exploitation (3 types d'évaluations différentes).
- Dans le cadre collectif, la structure doit mettre en place un système de suivi centralisé des indicateurs de performance pour chacune des exploitations concernées.
- Le cycle de certification dure 3 ans.
- Durée de l'évaluation sur place : 4 à 5 heures

Communication et HVE

Dévoilé par le Ministre Stéphane Le Foll lors du salon des vignerons indépendants, le 27 novembre 2014, le **logo HVE** accompagne la mention valorisante.

Il peut être apposé sur les produits finis contenant au moins **95% de matières premières issues d'exploitations** HVE niveau 3

La présence du logo sur les produits finis permet de valoriser auprès des consommateurs les efforts des exploitations engagées dans le plus haut niveau du dispositif de certification environnementale.





AGRO-ÉCOLOGIE
PRODUISONS AUTREMENT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

LA HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE A SON LOGO !

LA CERTIFICATION HVE :

UNE RECONNAISSANCE DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES AGRICULTEURS

HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

La **haute valeur environnementale (HVE)** correspond au niveau le plus exigeant d'un dispositif de certification environnementale des exploitations agricoles.

La **certification environnementale des exploitations agricoles** est une démarche volontaire qui vise à identifier et valoriser les pratiques plus particulièrement respectueuses de l'environnement mises en œuvre par les agriculteurs. Elle porte sur quatre thématiques clés : la préservation de la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et la gestion de la ressource en eau.

Afin d'engager l'ensemble de la filière agricole dans une démarche de progrès environnemental, elle est conçue selon une logique de certification de l'ensemble de l'exploitation en trois niveaux.

Le troisième niveau ou « haute valeur environnementale » s'appuie sur des indicateurs de résultats. La certification de l'exploitation, qui permet d'apposer sur les produits la mention valorisante « issus d'une exploitation de haute valeur environnementale », **garantit un haut niveau de performance environnementale de l'exploitation agricole**.

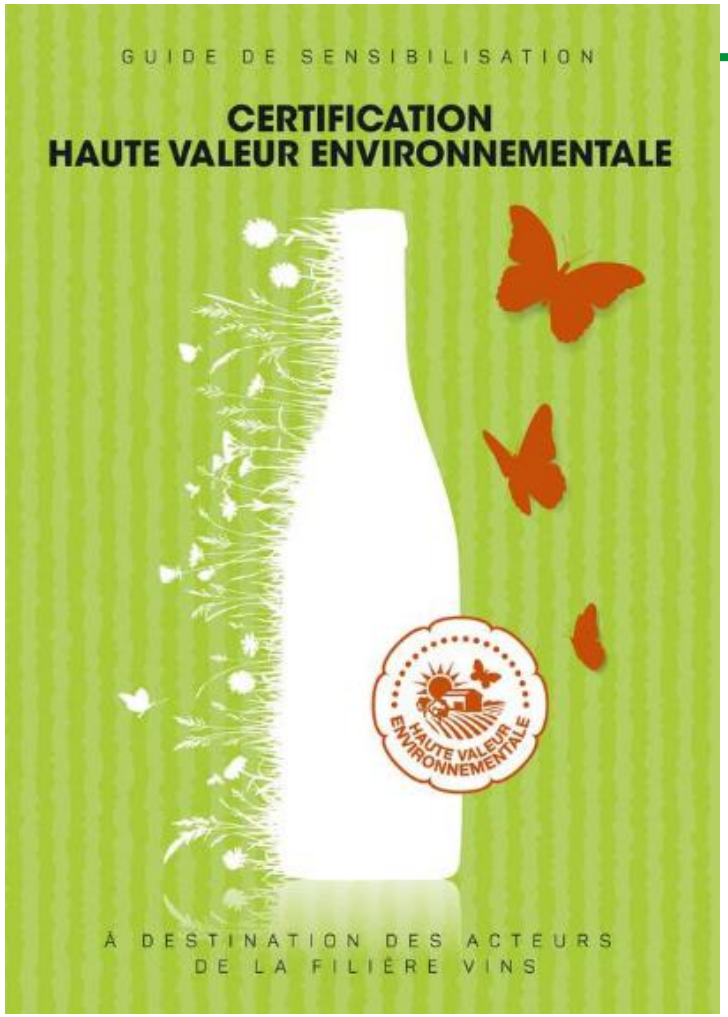
Flyer la Haute valeur Environnementale à son logo



Flyer de communication auprès des consommateurs

Communication et HVE





Guide de sensibilisation à la certification Haute Valeur Environnementale à destination des acteurs de la filière vins

Pourquoi un guide de sensibilisation à la certification Haute Valeur Environnementale ?

Dans le cadre du plan filière vins, il a été décidé de promouvoir les démarches de progrès et les certifications environnementales auprès des acteurs du secteur, avec pour objectif que 50 % des exploitations viticoles soient certifiées Haute Valeur Environnementale à l'horizon 2025.
Cet objectif ambitieux ne pourra être atteint que par la mobilisation de l'ensemble du secteur viticole. Pour y parvenir, il est apparu important de mettre à disposition des acteurs de la filière un outil informatif sur lequel ils pourraient s'appuyer et prendre connaissance de la démarche.

http://www.vignevin.com/recherche/innovations/guide-hve-en-viticulture.html

Accompagnement CA69

Accompagnement niveau 1

Depuis fin 2016, les Chambres d'agriculture AURA sont habilitée SCA (Système de Conseil Agricole) agrée par la DRAAF **= Habilitation à délivrer l'attestation de niveau 1** (0,5 j sur l'exploitation)

Accompagnement du Niveau 3 :

- Préalable avoir participé à 2 j de formation
- Visite d'exploitation, vérification des données… 2 j

- **Fort engouement actuel en Beaujolais**
- **Contact : Sophie REGAL, Baptiste LALLICH, Violaine FAVRE**

Pour en savoir plus

https://www.facebook.com/groups/LesAmisdelaHauteValeurEnvironnementale/

https://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale-mode-demploi-pour-les-exploitations



Terra Vitis

HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

TERRA VITIS®
plaisir du vin terre vivante

TERRES d'AVENIR

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE RHÔNE

Pôle ou/et Domaine



Outil de la profession

- **Une démarche qui repose sur un cahier des charges privé, contrôlé par des organismes certificateurs.**
- **Née en Beaujolais en 1998**

- **Spécifique à la filière viticole : viticulture et œnologie + contexte global de l'exploitation dans son environnement**

- **Une marque Terra Vitis qui peut-être utilisée dès la première année d'entrée dans la démarche**

Le cahier des charges

- **Mentionnant, pour chaque étape de l'itinéraire technique :**
 - **les objectifs à atteindre**
 - **les engagements à respecter pour parvenir aux objectifs fixés**
 - **les recommandations, guides des choix techniques du viticulteur pour atteindre et conforter les objectifs**

- **Évolutif annuellement en fonction des progrès scientifiques acquis et validés**

Substances actives

Des restrictions d'emploi propres à Terra Vitis

- en fonction du profil écotox (utilisateur, faune auxiliaire) des s.a
- et de la possibilité ou non d'une alternative à la lutte chimique

Mais avant tout la prophylaxie, l'observation et la prise en compte de seuils de nuisibilité

Règles de décision

- **Seuils d'intervention définis localement**

 - **Ravageurs : érinose, acariose, acariens rouges, acariens jaunes, coupes bourgeons (noctuelle, boarmie), pyrale, cochenilles, tordeuses de la grappe, cicadelle verte, cicadelle de la FD, escargots**

 - **Maladies : excoriose, mildiou, oïdium, black rot, botrytis, pourriture acide**

Viticulture durable

- Une démarche de viticulture durable

- Répond aussi aux enjeux de l'agro écologie

- Equivalence au niveau 2 de la certification environnementale (HVE = niveau 3 , réflexion en cours)

- Réflexion en cours sur la RSE, CMR, perturbateurs endocriniens, réflexion sur la fertilité des sols….

Favoriser l'échange d'expérience entre vignerons TV de France



N°5

TERRA VITIS

Pierre Goigoux
Domaine de la Croix Arpin
04 73 25 00 08
63 - Pompignat
gaec.pierre.goigoux@63.sideral.fr

La conservation de patrimoine et de diversité génétique

CHAPITRE	PILIER
Assurer la pérennité de mes plantations	Economique

Objectif: Valoriser sa production en faisant renaître un patrimoine ampélographique regional.

« J'avais une parcelle que je voulais replanter en vigne, et quelques amis dans l'appellation avaient replanté de la syrah rhodanienne (syrah classique). Celle-ci s'est avérée donner d'excellents résultats. Puisqu'on avait retrouvé le damas noir, et comme j'apprécie la syrah et que je voulais en replanter, je me suis dit que quitte à en planter autant cultiver ce cépage endémique. » P. Goigoux

Descriptif

Historiquement, avant la crise phylloxérique de 1850 il existait un cépage autochtone auvergnat qui s'appelait le damas Noir ou « syrah d'Auvergne ». Le damas noir fût retrouvé il y a une vingtaine d'années, lors du projet de création d'un vignoble conservatoire par le syndicat de l'appellation. Pour cela, un technicien de la Chambre d'Agriculture ainsi qu'un ingénieur de la SICAREX Beaujolais ont parcouru 80 km Nord-Sud ainsi que 40 km Est-Ouest, afin de détecter des cépages endémiques dans toutes les vieilles vignes qu'ils voyaient. Ils sont alors tombés sur 2 ceps qu'ils n'arrivaient pas à définir. Ils ont donc fait appel à Mr Boursiquot, grand ampélographe Français, qui les a authentifiés comme étant le damas noir.

Partant de là, Mr Goigoux a fait multiplier ces 2 ceps. Il est le seul au monde à détenir ce cépage aujourd'hui. Comme personne ne l'avait vu depuis 150 ans, la part de risque s'est définie par le manque de connaissance concernant la typicité des raisins et donc du type de vin rendu. Le risque a été pris d'en planter sur 6 000m² et s'est avéré être une réussite.

« Le domaine en quelques chiffres »

18 hectares de vignes
1 exploitants et 2 salariés
Appellation: AOC côtes d'Auvergne
Rendement moyen de 40 hl/ha

Domaine de la Croix Arpin

Terra Vitis depuis 2017

Retrouvez nous sur les réseaux sociaux

@terravitis.com

TERRA VITIS

Terra Vitis en France



Terra Vitis en France

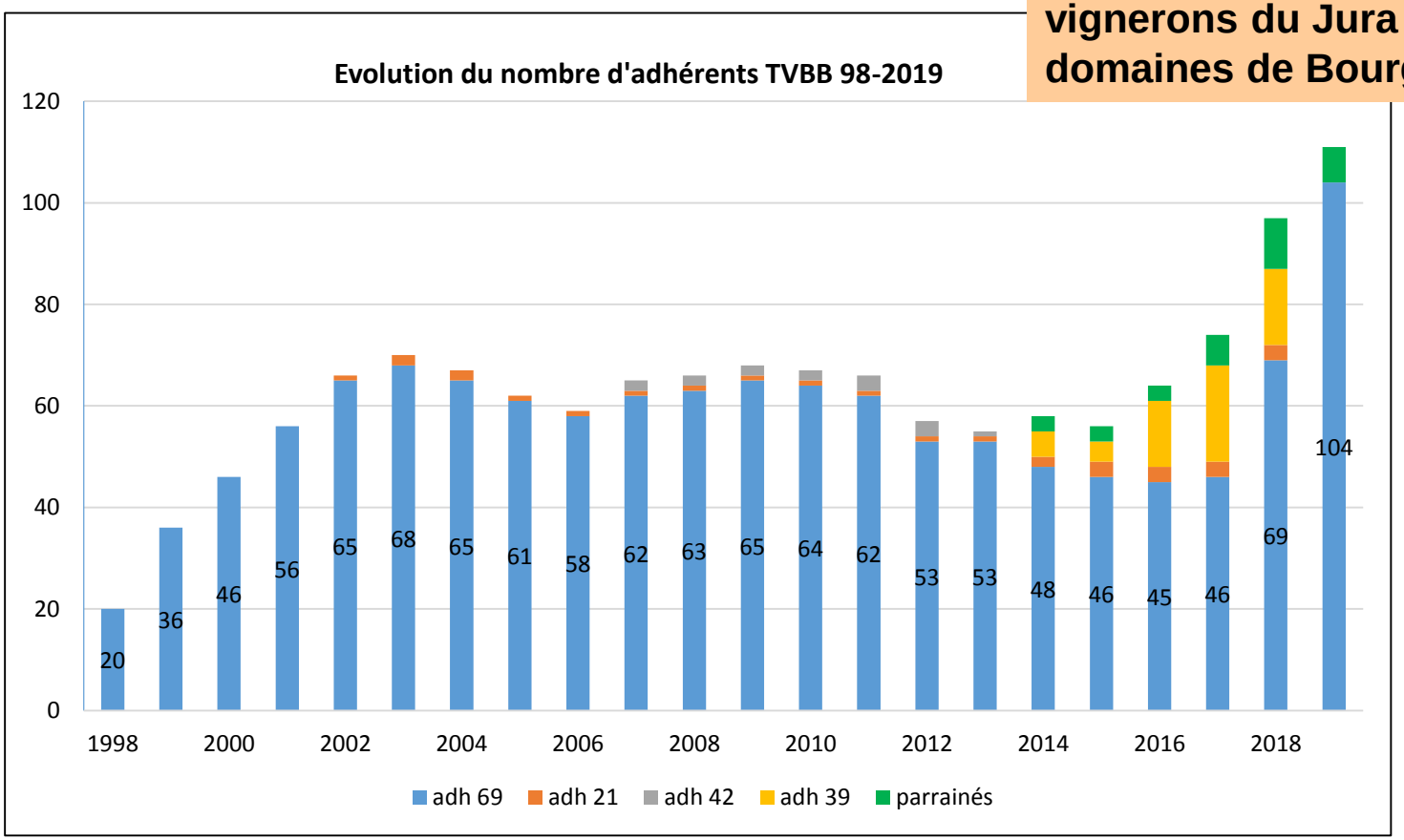
Bilan des adhérents

Nom de l'association	2016	2017	2018	2019 prévision
Terra Vitis Alsace	20	20	20	20
Terra Vitis Bordeaux	54	62	80	90 ?
Terra Vitis Beaujolais Rhône-Alpes	64	74	97	110
Terra Vitis Loire	105	111	111	111
Terra Vitis Rhône-Méditerranée	146	148	218	300 ?
Terra Vitis Vignoble Champenois	37	40	42	50
Terra Vitis Bourgogne Franche Comté				40
TOTAL	**426**	**455**	**568**	**721**

Nombre d'adhérents 2018 : +25% par rapport à 2017
Evaluation nombre d'adhérents 2019 : + 27 % par rapport à 2018

Terra Vitis en Beaujolais
Rhône-Alpes

Malgré le départ de 19 vignerons du Jura et des 3 domaines de Bourgogne



Terra Vitis Beaujolais Rhône-Alpes

- 110 adhérents en 2019 :
 - Beaujolais 69 : 71 (dont 6 parrainés)
 - Beaujolais 71 : 3
 - Coteaux du Lyonnais : 1
- 39 nouveaux adhérents
- 2019 : environ 10% des surfaces plantées en AOP Beaujolaises

Le système qualité

Des vignerons bien accompagnés :

- Diagnostic d'entrée = outils pour satisfaire aux exigences du CDC
- Audit interne = rôle de conseil, un délai pour lever les non conformités
- Mise à disposition d'outils (traçabilité, ...)

Quel avantage pour un viticulteur de s'engager dans Terra Vitis ?

- **Faire évoluer ses pratiques en étant accompagné :**
 - **évolution annuelle du référentiel technique : anticiper la réglementation de demain / être prêt**
 - **formation continue via les réunions de lancement**
 - **Tremplin vers l'AB**
 - **Se donner un cadre de travail, s'imposer une certaine rigueur**

- **Pour disposer d'outils de traçabilité simples créés par des viticulteurs pour des viticulteurs**

Faire vendre

Une reconnaissance à l'export : Etats Unis, Canada, Suède, Pays Bas, Japon… Finlande Reconnaissance officielle par la SAQ comme démarche éco-responsable de confiance

Une reconnaissance en cours sur le marché français : particuliers, GMS, négoce (Castel notamment) …valorisation des raisins TV en Champagne

Pour reconnaître les vins Terra Vitis

TERRA VITIS®
plaisir du vin terre vivante



Un soutien financier pour aider à franchir le cap

Aides du plan VIGNOBLE – région

- Pris en charge du coût de l'accompagnement (80% dans la limite de 1500 €) pour l'entrée dans une démarche environnementale (HVE et Terra Vitis)

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Pour conclure…



Agriculture Biologique, la prohibition des traitements chimiques de synthèse

Ce signe officiel de qualité reconnu au niveau européen est aujourd'hui la certification agriculture durable la plus populaire auprès des consommateurs. Le logo AB ou sa version européenne, lorsqu'ils sont apposés sur un produit, sous-entend le respect des cycles naturels et une interdiction formelle des traitements chimiques de synthèse. Enfin, son cahier des charges s'applique au travail de la vigne, comme à celui dans le chai et au mode de distribution pour éviter d'éventuelles contaminations.

Terra Vitis, la protection des ressources naturelles

On la connaît généralement sous le nom de viticulture raisonnée ou durable. Franco-française, cette certification réunit 700 adhérents et 14 000 hectares en production. Elle recherche avant tout à renforcer la vigne pour que celle-ci se protège naturellement en optimisant une vie biologique active. Les traitements sont autorisés mais limités au strict nécessaire. Transversale, elle intègre des préoccupations économiques et sociales, tout en étant assortie d'une communauté d'entraide.

HVE, la représentation de l'agro-écologie

Le label Haute Valeur Environnementale correspond au troisième niveau (le plus élevé) de la certification gouvernementale créée en réponse au Grenelle de l'environnement. Il répond à de nombreuses problématiques autour de la biodiversité et garantit un très faible recours aux intrants. Incarnation de la notion d'agro-écologie, il prend en compte l'exploitation agricole, ou dans notre cas viticole, dans son intégralité.